



## COUPS DE POËLE AU TRIBUNAL

# Quatre ans pour l'épouse

Le tribunal d'arrondissement de Martigny a condamné à quatre ans de prison l'épouse accusée d'avoir administré des somnifères à son mari avant de le frapper à la tête avec une poêle durant son sommeil, puis avec un couteau en 2014.

Le tribunal présidé par le juge de district Stéphane Abbet n'a pas retenu la tentative d'assassinat, comme le demandait le Ministère public qui avait requis jeudi une peine de huit ans de prison (voir «Le Nouvelliste» de vendredi). La justice a retenu la tentative de meurtre par dol éven-

tuel, estimant que l'accusée devait savoir que les coups qu'elle portait pouvaient entraîner la mort. Pour le tribunal, «l'épouse a bel et bien drogué son mari avant de le frapper, mais au vu du déroulement des faits, nous ne sommes pas certains qu'elle avait alors déjà l'intention de le tuer. Si le meurtre avait été planifié, elle aurait pris des dispositions à l'avance pour savoir comment utiliser le pistolet», relève Stéphane Abbet.

Lors de cette soirée de novembre 2014, l'épouse avait tenté en vain de charger une arme à feu appartenant à son mari. ● GB



En août 2012, le Tribunal administratif fédéral avait donné son feu vert à la nouvelle ligne, à son tracé aérien, à sa variante câblée ainsi qu'à la situation et à la forme générale des pylônes. SACHA BITTEL/A

## EN BREF

### HAUT-VALAIS Deux hommes pincés après avoir tenté de braquer un horodateur

Deux Roumains ont été interpellés mercredi soir à La Souste. Ils avaient tenté de forcer un horodateur à Tourtemagne. Ils ont été surpris au moment de leur méfait par une femme, qui a signalé à la police leur comportement suspect. Grâce

au signalement donné, le véhicule des deux individus a été intercepté à La Souste par une patrouille de la police municipale de Loèche. Les occupants, deux Roumains âgés de 39 et 37 ans, ont été placés en détention préventive. ● ALPH

### AGRICULTURE Cinquante-huit apprentis ont pu présenter et vendre leurs produits

Cinquante-huit apprentis de troisième année de l'École d'agriculture du Valais ont présenté jeudi les produits qu'ils ont élaborés durant leurs cours. Cela se passait à la halle pilote de la HES-SO Valais-Wallis et, pour les cavistes et viticulteurs, directement sur leur place d'apprentissage. Ils ont pu mettre en valeur et vendre des pains au feu de bois élaborés le matin même au four banal de Vollèges, ainsi que différents jus de pommes et vins élevés par quatre apprentis.

L'objectif de cette manifestation est de permettre aux apprentis de promouvoir leur métier tout en se confrontant à des consommateurs pour la vente de leurs produits. La responsabilité organisationnelle et financière de l'événement a également fait l'objet de séquences de formation.

Le prochain agrimarché permettra également aux apprentis agricoles de Viège de s'exercer à la vente des produits. ● PGE/C

### CIRCULATION Ivre et sans permis, il circule à contresens sur l'autoroute

Jeudi aux environs de 2 heures du matin, deux patrouilles de la gendarmerie vaudoise ont interpellé, à la hauteur de Villeneuve, un conducteur circulant à contresens sur l'autoroute A9. Fortement

alcoolisé (plus de 1 mg/l), ce Suisse de 42 ans domicilié sur la Riviera était déjà sous le coup d'un retrait de son permis de conduire. Il a été entendu par le procureur de service. ● C

**LIGNE THT** Le Tribunal administratif fédéral a rejeté leurs recours.

# Déboutés, les opposants ne renoncent pas

PATRICE GENET ET SAMUEL JACQUIER (AVEC ATS)

Le Tribunal administratif fédéral (TAF) l'a communiqué hier: il rejette les recours contre la décision d'approbation des plans de la construction d'une ligne à très haute tension (THT) entre Chamoson et Chippis. Il déboute ainsi dix-sept particuliers ainsi que la fondation Ermitage de Longeborgne dans le dossier de cette future ligne de 30 kilomètres à 380 kilovolts appelée à remplacer, sur le coteau valaisan, les huit lignes à haute tension existantes. Par la voix de sa porte-parole Marie-Claude Debons, Swissgrid, exploitant du réseau national, se dit «satisfait» de ce jugement.

### «Une catastrophe»

Président du groupement THT sous terre Valais, qui prône l'enfouissement de la ligne, Marcel Bayard est lui, sans surprise, «déçu». «Après la LAT et la lex Weber, une fois encore le Valais est lésé. C'est une catastrophe pour les élèves de Grône, Chalais et Chippis, mais aussi pour le tourisme et l'environnement du coteau valaisan.»



MARCEL BAYARD PRÉSIDENT DU GROUPEMENT THT SOUS TERRE VALAIS

«Après la LAT et la lex Weber, une fois encore le Valais est lésé. C'est une catastrophe.»



MARIE-CLAUDE DEBONS PORTE-PAROLE DE SWISSGRID

«Une voie de recours étant encore possible, nous n'entreprendrons rien pour le moment.»

cours auprès du Tribunal fédéral (TF), ultime voie possible. «Nous nous fonderons sur cette augmentation de l'ampérage transporté, qui nécessite une nouvelle mise à l'enquête.» Une voie de recours étant possible, Swissgrid, via sa porte-parole, affirme qu'il n'envisageait pas de passer en phase opérationnelle. «Nous n'entreprendrons rien pour le moment.»

### L'Etat ne décide pas

Tant le conseiller national que Marcel Bayard attendent maintenant une réaction de la part du gouvernement valaisan. «Nous attendons du Conseil d'Etat qu'il sorte du bois», annonce le président du groupement THT sous terre Valais. Ce que l'exécutif a fait cette semaine, déclarant, dans sa réponse à un postulat (voir «Le Nouvelliste» du 15 décembre), qu'il «entend(ait) défendre le principe de mise sous terre de la ligne à très haute tension». «Le gouvernement doit donc s'engager et faire entendre sa position auprès de la conseillère fédérale Doris Leuthard et auprès de Swissgrid, exige Mathias Reynard. C'est le mandat reçu du Grand Conseil.»

Jean-Michel Cina ne partage pas l'interprétation du conseiller national. «Le Conseil d'Etat en discutera peut-être la semaine prochaine, mais pour l'heure, tout ce que je peux dire, c'est qu'on prend acte de cette décision.» L'élu PDC réfute tout pouvoir décisionnel dans ce dossier. «Nous avons commandé des études, mandaté un groupe de travail avec des experts étrangers pour démontrer la faisabilité d'une mise sous terre. Mais nous n'avons pas d'influence directe, ce n'est pas dans nos mains mais dans celles de la justice. C'est elle l'autorité décisionnelle.» ●

Parmi les déçus également: le conseiller national socialiste valaisan Mathias Reynard. «On savait que ce serait difficile, mais on espérait qu'avec toutes les études démontrant la faisabilité d'un enfouissement, il en irait différemment», regrette le président de l'association suisse Haute tension sous terre.

Pour rappel, le TAF s'était déjà prononcé sur cette ligne controversée. En août 2012, il avait donné son feu vert à la nouvelle ligne, à son tracé aérien, à sa variante câblée ainsi qu'à la situation et à la forme générale des pylônes. Il lui restait une seule question à trancher, qui touchait au nombre de conducteurs par faisceau. Retenant que l'intensité électrique est limitée à 2230 ampères, le TAF juge que la pondération des intérêts ayant conduit l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) à approuver la variante

de faisceaux à trois conducteurs, proposée par Swissgrid, ne prête pas le flanc à la critique. L'instance judiciaire fédérale relève que cette variante n'induit pas d'impact environnemental supplémentaire par rapport à la configuration initialement approuvée par l'OFEN en 2010.

### Recours au TF annoncé

Reste que, dans ses derniers plans, Swissgrid a prévu la pose de trois faisceaux plus épais, qui pourraient supporter un ampérage doublé. L'exploitant affirme qu'il ne fera pas. Mais Jacques Philippoz, avocat des opposants, n'y croit pas. «Ce serait comme construire une autoroute à quatre voies et n'en utiliser que deux. La puissance de la ligne sera doublée. Tout comme les nuisances dues au champ électromagnétique.» L'homme de loi promet d'ores et déjà que les opposants feront re-

PUBLICITÉ

Notre cadeau pour notre dernier Noël:  
**20% de remise sur tous nos articles.**

Jusqu'au  
31 décembre 2016



**LANGEL**  
MONTRES JOAILLERIE  
MONTHEY

Eclats  
Temps Désirs

Tag Heuer, Longines, Rado, Louis Erard, Balmain, Certina, Tissot, Dinh Van, Michel h, Fope, One More, Frieden, Furrer Jacot, Swarovski...

Rue Copet 1 | 1870 Monthey | 024 471 29 24

www.langel.ch

